

Comment réduire les consommations d'énergie et d'eau des piscines publiques

Dossier de rédaction de H2o
November 2025

L'ADEME, le CEREMA et ACTEE (Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique, programme porté par la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) s'unissent dans une démarche collaborative pour aider les élus et les exploitants de piscines à choisir les solutions les plus adaptées sans compromettre le confort de ces équipements spécifiques. Lancé en 2025, un groupe de travail rassemble collectivités et professionnels de la piscine publique dans l'objectif de concevoir et rédiger un Guide technique des solutions économes, à paraître fin 2026.

Très énergivores, les piscines publiques ont une consommation énergétique moyenne supérieure à 3 000 kWh/m² de plan d'eau, ce qui représente : 640 000 euros par an par piscine, de 30 % à 50 % du budget de fonctionnement de chaque établissement et une consommation d'énergie au m²tre carré 5 à 10 fois supérieure à celle d'un bâtiment tertiaire classique. En fonction du mix énergétique de la piscine, les émissions de GES peuvent représenter entre 400 à 800 kgCO₂/m² de plan d'eau par an, ce qui peut sensiblement alourdir le bilan carbone communal. Par ailleurs, 40 % des piscines publiques ont plus de 40 ans : certains défauts de conception des bâtiments (surfaces vitrées importantes, hauteurs sous plafond excessives, etc.) et une gestion énergétique parfois inadaptée faute d'instruments de suivi (absence de régulation automatique, surchauffe fréquente des locaux, fonctionnement continu sans modulation selon l'occupation) viennent alourdir la facture.

Ce groupe de travail et la réalisation d'un guide technique en 2026 apporteront des outils aux décideurs pour déployer des solutions plus performantes, plus rentables socialement acceptables, en fonction du type de piscine. Ce groupe de travail étudiera des retours d'expérience en situation réelle pour mieux connaître les pratiques des exploitants, les solutions techniques et organisationnelles mises en œuvre et leur performance, ainsi que connaître les données de consommation en fonction de grandes typologies de piscines (surfaces et types d'activités). Un travail sera aussi mené pour identifier les dispositifs d'aides existants.

CEREMA